

DECISION MUNICIPALE n° D20250725-081

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze
République Française

	Service	Service Culturel
	Type	Convention de mise à disposition
Matière	8.9	Domaines de compétences par thèmes - culture
Activité	Mise à disposition de salle	
Durée	Du 19 septembre au 17 octobre 2025	
Lieu	Centre Culturel Jean Ferrat	
Attributaire	Pierre LACROIX	

Le Maire d'Ussel,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n° DL20200705-012 du 5 juillet 2020, relative aux délégations de compétences du conseil municipal au Maire ;

Décide,

Article 1 : La salle d'exposition du Centre Culturel Municipal Jean Ferrat est mise à disposition de Monsieur Pierre LACROIX, résidant au 38-40 avenue Carnot – 19200 USSEL

Article 2 : Cette mise à disposition est accordée du 19 septembre au 17 octobre 2025.

Article 3 : La présente mise à disposition est consentie à titre gracieux.

Article 4 : La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Ussel, inscrite au registre et publiée sur le site internet de la commune.

Fait à Ussel, le 25 juillet 2025

**Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze**



Christophe ARFEUILLÈRE